N°437

du 11 Octobre 2011

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi SOUZA

LES DROITS DE L'HOMME AU TOGO

La protection des droits de l'homme est une des exigences de base de la démocratie. La revue périodique à Genève de la situation des droits de l'homme dans notre pays a permis de constater l'étendue des progrès accomplis par le Togo en ce domaine. La liberté des medias est largement assurée en droit et dans la pratique. Presse, radios, télévision et internet sont pluralistes. La liberté d'association et la liberté de réunion sont garanties. Le libre exercice du droit de vote est assuré sans restriction.

A partir de ce constat, les esprits se divisent. D'aucuns trouvent le tableau idyllique. D'autres repeignent l'édifice des libertés en noir et estiment que la situation n'est pas satisfaisante.

La réalité est à mi-chemin entre ces deux extrêmes.

Les avancées des libertés sont incontestables. Le Togo progresse chaque jour en ce domaine. Mais il faut faire pénétrer cette exigence libérale dans les mentalités de tous les agents d'autorité. Il faut aussi que la justice considère comme essentielle sa mission de protection des libertés .Il faut enfin que les libertés ne soient pas dévoyées par ceux qui prétendent les promouvoir. Ainsi une presse libre c'est bien mais une presse qui diffame, ment et provoque trouble l'ordre social.

Il n'est pas de liberté sans responsabilité.

Décision de la Cour de justice de la CEDEAO : interprétations diverses au Togo

De la nécessité pour la Cour de reformuler

"ordonne de réparer la violation"

La liaison par fibre optique du réseau Togo Telecom

Le bilan partiel du Projet Lomé-Kpalimé-Atakpamé

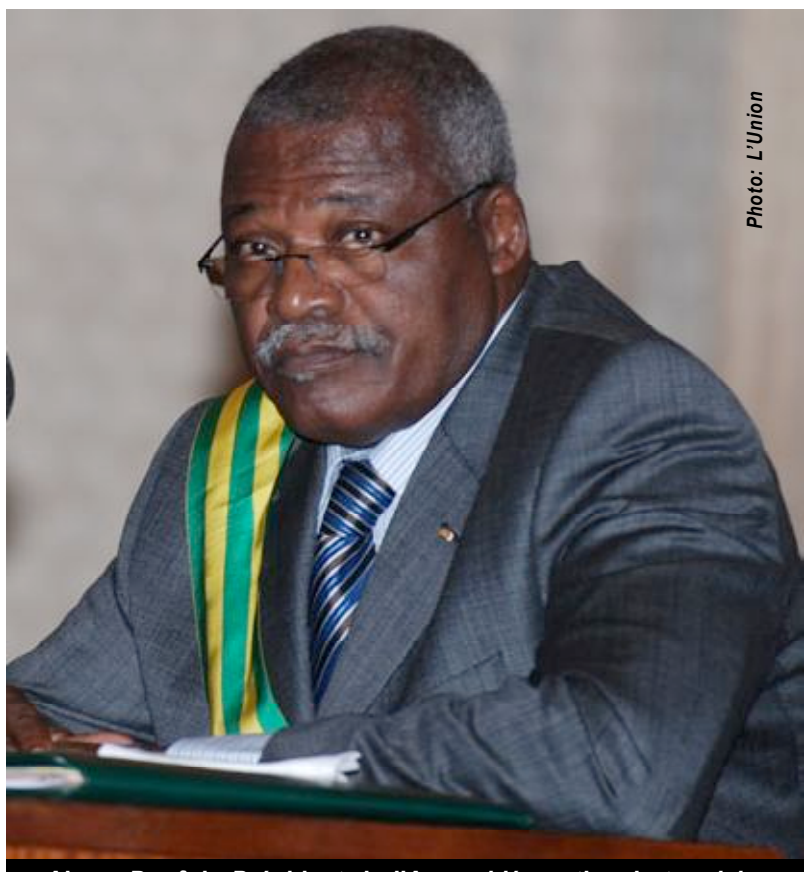

Photo: L'Union

Abass Bonfoh, Président de l'Assemblée nationale togolaise

Exécution du budget de l'Etat au 1er semestre 2011

L'absence de la 3ème licence de téléphonie mobile handicape les recettes

Pour la rentrée universitaire 2011-2012

La diaspora fortement sollicitée pour des missions d'enseignement au pays

** Chaque mission couvrira logement, honoraires ...*

Le Togo dans les critères de convergence budgétaire de l'UEMOA

Les produits pétroliers et les mesures sociales rendent le solde budgétaire de base négatif

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **22 61 35 29** / **90 05 94 28**

Idées

Edem Kodjo : L'émergence de l'Afrique n'est pas un mythe

Le XXIème siècle est-il réellement le siècle de l'Afrique ! Cette phrase on l'a tellement entendue et rebattue maintes fois qu'elle revêt d'une banalité ou d'une incongruité. La place de l'Afrique est si négligeable dans le monde et sa situation socio-économique très peu reluisante que l'on puisse oser croire que ce siècle va connaître le réveil du continent. Rien que la famine dans la corne de l'Afrique, l'insatisfaction d'un besoin rudimentaire comme l'alimentation dans plusieurs pays, les processus de démocratisation chaotiques, n'incitent pas à voir l'avenir du continent en rose. Mais il y a des cas de pays au développement prodigieux qui brouillent les pistes : le Ghana, le Rwanda, invité spécialement à ce festival, le Botswana, l'Afrique du Sud, etc…

L'ancien premier ministre Edem Kodjo vient de déclarer haut et fort lors du Festival international de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges qui a eu lieu du 06 au 09 octobre dernier, que le réveil de l'Afrique a sonné en XXIème siècle. Invité en tant que Président du Forum panafricain pour la Paix et le Développement (Fondation Pax Africana) » pour présider ce festival dont le thème générique est « ***Afrique plurielle : paradoxes et ambitions*** », M. Edem Kodjo y a prononcé un brillant discours d'ouverture sur l'avenir de l'Afrique.

Comme à l'accoutumée, il ne s'agit pas du discours d'un afro-optimiste mais d'un afro-réaliste dont le soubassement de la réflexion sous-tend tous les travaux et entreprises faits au nom et pour l'Afrique. Malgré sa situation marginale, 2% dans le commerce et l'économie mondiale, « L'émergence de l'Afrique n'est pas un mythe », selon l'ancien Premier ministre du Togo.

Partant d'une analogie du Tiers-Etat d'après une citation de l'Abbé Sieyès, le Premier ministre rappelle que malgré sa vacuité actuelle, l'Afrique « demande à devenir quelque chose… et elle est sans doute entrain de le faire. » Car, elle est «*Tout par son immense potentiel, sa massivité, son foisonnement culturel* **».**

Le président de Pax Africana dresse d'abord un bilan historique peu flatteur de l'Afrique, un long sanglot victimaire. «*Jadis, objet de curiosité des explorateurs, proie des bâtisseurs d'empires et rêve des missionnaires, colonisée plusieurs siècles durant, l'Afrique finit par être divisée et partagée entre les puissances étrangères et plus précisément européenne*», évoque-t-il.

Et si le continent est arrivé à se libérer des puissances dominatrices, le « berceau de l'humanité » aurait pu se construire et atteindre un niveau de progrès incontestable avec ses immenses potentialités humaines et minières. Mais, «*la «Terra incognita» victime des assauts prédateurs de l'histoire, tourne, tourne, tourne comme si elle avait perdu et la boussole et le portulan***»,** souligne M. Kodjo**.**

Raisons d'y croire

Selon M. Kodjo, il y a de fortes raisons d'espérer le grand bond de l'Afrique. «*Théâtre privilégié d'affrontements planétaires du temps du conflit Est-Ouest, et profondément affaiblie par toutes les formes de conquêtes et de convoitises des Grandes Puissances, l'Afrique, longtemps marginalisée demeure tout de même aujourd'hui, une pièce maîtresse de la géopolitique, de la géostratégie et de la géo économie mondiales* **»,** affirme-t-il.

Témoins de cette confiance : les brillantes réalisations ça et là sur le continent, les infrastructures gigantesques, soubassement du développement, le recul de l'analphabétisme, la croissance à deux chiffres de certains pays.

« L'Afrique a démontré à la face du monde sa ferme volonté d'assumer son destin et d'assurer le bien-être de ses populations à partir de ses propres initiatives. Nombreux sont les pays de son aire qui ont désormais une croissance à deux chiffres, malgré la crise que connaît l'économie mondiale », indique le premier ministre devant un aréopage de savants français non sans rappeler, sans blesser toutefois, l'état déplorable des économies européennes. Une croissance de 3% dans l'espace économique européen peut paraître aujourd'hui comme le Graal.

En panafricaniste convaincu, au point de lasser quelquefois et de donner des exemples, M. Kodjo ne prive pas de montrer l'importance que revêt le développement du continent en montant en épingle les réalisations faites sur le plan collectif par les pays. Il cite notamment la mise en place et le renforcement des Communautés économiques régionales (CER), les nombreux instruments de développement concerté et solidaire tels que : le Mémorandum d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) ; le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ; la Déclaration sur la gouvernance politique, la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises.

On en voudra peut-être à M. Kodjo de ne pas rappeler aussitôt que ses instruments peuvent paraître en réalité comme des coquilles vides qui ne fonctionnent pas. Les Africains aimant l'esthétique ont souvent l'habitude de copier chez les autres la forme et non le contenu des idées et des projets. Le CSSDCA constitue un instrument vide tandis que le NEPAD est un partenariat fondé sur un financement étranger. Encore une façon de s'aliéner ! Quant aux gouvernances politique et économique, on pourrait s'en étonner au moment même où l'Afrique bat tous les records de déni de la démocratie et de la corruption.

Mais c'est la question de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Et le Premier ministre n'a que raison d'insister là-dessus. L'Afrique a les potentialités et les bonnes intentions, il ne lui manque que « l'organisation et la méthode ».

« Il ne lui manque que cette volonté farouche d'œuvrer à la promotion de soi-même, par soi-même et pour soi-même. Il ne lui manque que de prendre conscience et de savoir que «*l'heure de nous-mêmes a sonné* « (Aimé Césaire) et qu'il nous faut renoncer à la politique de la main tendue tout le temps et de l'attente systématique d'une manne qui viendrait d'ailleurs », ajoute-t-il poétiquement.

Dans sa conclusion, toujours égal à lui-même, le visionnaire qu'est M. Edem Kodjo n'a pas manqué de souligner que si le futur de l'Afrique est prometteur, il ne faut pas oublier les menaces qui risquent d'obérer cette marche en avant : le développement galopant de la population, soit 3 milliards dans quelques décennies peut mettre en danger l'écosystème.

«*Puisse cette XXII^e édition du Festival international de la géographie contribuer à révéler davantage l'importance et la place de la préoccupation écologique dans la vie de l'humanité entière*», a conclu le Premier ministre.

A paraître

Apocalypse des bouchers de David Kpelly

Togolais résident au Mali, David Kpelly est un blogueur d'un talent exceptionnel. Il fera paraître prochainement en France un recueil de nouvelle au titre ravageur : Apocalypse des bouchers de David Kpelly. " Les personnages fictifs des pages de ce livre sont des êtres humains ordinaires, donc bons ou méchants, intrépides ou lâches, intelligents ou bêtes, nobles ou vils… comme on en rencontre dans tous les pays du monde, au Togo par exemple.

Que le lecteur, à qui il arriverait de se reconnaître dans l'un de ces personnages, assume, avec dignité, les exploits ou bassesses qu'il croit siens ", écrit l'auteur.

Ça va saigner ! David Kpelly est déjà auteur de plusieurs livres dont L'Elu de la réforme, Edilivre Aparis, Paris, 2009 ; Le Fratricide de la réforme, Edilivre Aparis, Paris, 2009 ; Le Gigolo de la réforme, Edilivre Aparis, Paris, 2009.

AVIS A LA CLIENTELE

La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après:

Mercredi 12 Octobre 2011 :

08h 00 à 10h 00 : Agoè Cacavéli, Huilerie et ses environs, CS MASSOYI, Lossossimé, Eau Potable et Cacavéli D'ALMAIDA.

09h 00 à 11h 00 : Colombe de la Paix, Les locaux de la Direction de Police Judiciaire (DPJ), EXPO 2000 (TOGO Métal), Ancien Gare Routière Lomé Dapaong, Boulevards de le Paix, du Général GNASSINGBE EYADEMA, JEAN PAUL 2, Rues : La Bonté, Mandine, Agogomé et KOKOU FOURN.

11h 00 à 13h 00 : TOGBLE, Sivedomé, Kotokoli Zongo, TOGO GRAIN, CARRIERE TOGBLE, FRIKPI, les Services Fopadesc, Togo Japon, Centre Emetteur Togblé, Les Forages de la TdE, Champ de Tir, Golfe Club, Togo brique et Fil ô Parc.

Vendredi 14 Octobre 2011

09h à 12h 00 : Marché MAMAN N'DANIDA de Baguida et ses environs, Restaurant ALLICE, Station TEXACO et ses environs à Avépozo.

Samedi 15 Octobre 2011

08h 00 à 15h 00 : Les locaux du Centre Culturel Français, Direction Général de la TdE, TOGO TELECOM, Ministère de la Promotion Féminine, Station Total et les Rues : KADJA, et de PARIS.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

Pour la rentrée universitaire 2011-2012

La diaspora fortement sollicitée pour des missions d'enseignement au pays

**** Chaque mission couvrira au moins 15 jours, logement, honoraires et communications compris.***

Sylvestre D.

Loin de se substituer aux compétences locales – ce qui serait une pure insulte à la matière grise locale qui a jusqu'ici œuvré à porter l'enseignement togolais où il est –, les universités de Lomé et de Kara comptent associer, au cours de la prochaine année académique 2011-2012, des volontaires du corps des enseignants-chercheurs issus de la diaspora à des missions d'enseignement, de recherche et de participation aux réunions scientifiques au Togo. Officiellement, il s'agit «*de donner des appuis pédagogiques aux universités de Lomé et de Kara*». Dans les milieux universitaires, l'on approuve positivement cette approche, plutôt que de faire le rappel des coopérants français et autres Européens. Du côté de l'Unité de gestion du programme Diaspora (UGPD), on soutient «*qu'une action citoyenne et solidaire des Togolais de la diaspora peut aider à résorber le manque d'enseignants constaté dans le secteur de l'éducation*».

Aussi les objectifs visés par ces missions d'enseignement seront de plusieurs ordres : pallier l'insuffisance d'enseignants, aider au développement des laboratoires de recherche des universités publiques du Togo, enrichir les réunions scientifiques organisées au Togo. Plus précisément, il est attendu que ces missions d'enseignement répondent aux besoins d'enseignants qualifiés dans les domaines spécifiques où les compétences manquent dans les universités du pays, qu'elles accompagnent les jeunes chercheurs dans leur travaux (de mémoire ou de thèse), ou qu'elles constituent des équipes de recherche avec les enseignants – chercheurs. Elles devront par ailleurs aider les équipes de chercheurs togolais à répondre aux appels à projets de recherche, et contribuer à rehausser le niveau des réunions scientifiques tels que les congrès, colloques, séminaires etc. Ou encore faciliter les accords de coopération avec les universités étrangères.

Photo: L'Union

Pr Koffi Ahadzi-Nonou, Président de l'Université de Lomé

L'appel, pour le coup d'essai, vient d'être lancé à l'endroit de la diaspora. Pour la rentrée académique prochaine l'accent est mis sur une série de disciplines. Parmi elles, la médecine, les mathématiques, l'ingénierie et la technologie, le génie mécanique, la botanique, la sociologie… Ou encore les sciences de gestion. Par sciences de gestion, on entend entre autres les Techniques quantitatives en GRH, le management-leadership, les recrutements et compétences, la gestion prévisionnelle de la masse salariale, le système d'information de gestion, le marketing international, et industriel...

Il est prévu, comme de coutume dans ces missions d'enseignement universitaires, que la durée minimum de chaque mission soit de deux semaines, avec une moyenne de 60 heures de cours par mission. Les bonnes volontés seront prises en charge tous frais compris : billet d'avion aller-retour, perdiems (logement, repas, déplacement et communication), honoraires de cours, assurances (évacuation sanitaire et individuelle accident), et circuit touristique.

Pour le gouvernement, il n'est pas de doute que l'expertise de la diaspora s'impose. Dans son discours programme, en juin 2010 devant le Parlement, Gilbert Fossoun Houngbo, lui-même pur produit de la diaspora, s'était appesanti sur la question, faisant des milliers de fils du pays vivant en Europe et aux Etats-Unis des ressources indispensables pour le développement du Togo. «*Ces expatriés, qui bénéficient de bons niveaux de formation, notamment dans les professions libérales, dans les secteurs scientifiques et technologiques de pointe ou des finances et des investissements, ont, aujourd'hui, trouvé dans ces pays d'accueil des opportunités de travail et d'insertion sociale et ont acquis une expérience impressionnante. Ils constituent une chance pour le pays*», avait affirme le Premier ministre. En vue de renforcer les capacités nationales, notamment en matières scientifique, technologie, financière ou encore académique, le pays pourra en recourir. On en est à la phase de concrétisation, d'où l'institution du Programme diaspora, piloté par une structure de la Primature.

VERBATIM *Par Eric J.*

Tout passe par Assouma

La Cour de justice de la CEDEAO a rendu sa décision vendredi à Porto-Novo en République béninoise suite à la saisine de neuf députés de l'Anc exclus de l'Assemblée nationale. Le verdict prononcé par la Cour reconnaît la violation des Droits de l'Homme des ex-députés Ufc du fait qu'ils n'aient pas été entendus sur leur démission de leur ancienne formation politique, condamne l'Etat togolais à verser aux requérants une amande de trois millions de francs Cfa chacun et ordonne la réparation de la violation de leurs droits humains.

Au lendemain de cette décision, plusieurs réactions ont été entendues ça et là suivant que l'on soit de la gauche ou de la droite. Dans le camp de l'Anc, l'on jubile en estimant qu'il s'agit d'un véritable camouflet pour l'Etat togolais. L'interprétation faite ici est que la Cour demande au pouvoir en place de réintégrer les députés exclus.

Dans cette euphorie, le Président national de l'Anc, M. Jean-Pierre Fabre a accordé une interview à la presse dans laquelle il estime que la décision de la Cour de justice de la Cedeao ne concerne pas le Président de la Cour constitutionnelle (C.C.) et qu'il n'a rien à faire dans cette affaire. «*C'est le Togo qui a lui-même signé des chartes dans lesquelles le respect des Droits de l'Homme est garanti. En conclusion M. Assouma n'a rien à faire dans cette affaire. Il ferait mieux de se taire.*» a dit le patron de l'Anc. Plus loin, il soutient : «*D'ailleurs, la Cour de justice de la Cedeao ordonne l'application par les autorités togolaises de sa décision et non par la Cour constitutionnelle.*»

Cette position extrême fait suite à l'évocation par des personnalités proches du gouvernement de l'article 106 qui révèle le caractère inattaquable des décisions de la Cour constitutionnelle.

Evidemment, la Cour de justice de la Cedeao a tenu compte de ce paramètre en rendant sa décision sinon, elle aurait explicitement demandé la réintégration pure et simple des députés. Et cela allait éviter toute polémique dans l'interprétation de cette décision. Autrement, si elle l'avait réclamé, il reviendrait à la Cour constitutionnelle de revenir sur sa décision en rapportant son ancien verdict d'exclusion. Dans cette condition, la procédure reprendrait au niveau de l'Assemblée nationale dont le Président saisirait une fois encore la C.C qui se pencherait à nouveau sur le sujet en tenant compte de la décision de la Cour de justice de la Cedeao.

En d'autres termes, si la décision était limpide et que le gouvernement «*attaché au respect de ses engagements internationaux et des institutions sous-régionales mises en place pour assurer un développement concerté et harmonieux de nos Etats*», devrait appliquer la décision, il passerait inévitablement par la C.C. qui devra, en ce moment, annuler sa décision antérieure. Encore qu'il faudra lui signifier les raisons évidentes de cette gymnastique judiciaire.

En somme, dans le cas d'espèce, qu'elle soit une décision judiciaire ou politique, sa mise en application exige préalablement le retrait de l'ancienne décision de la C.C., l'ultime institution légitime de faire revenir les députés à l'Assemblée nationale.

Décision de la Cour de justice de la CEDEAO : interprétations diverses au Togo

De la nécessité pour la Cour de reformuler "*ordonne de réparer la violation*"

On est poussé à crier que la Cour de justice de la CEDEAO connaît mal les Togolais, en leur forte capacité d'interprétation. Au vu des démonstrations désespérées servies le week-end dernier par le ministre Pascal Bodjona, les avocats Ajavon Zeus pour l'ANC et Eda N'Djélé pour l'Etat togolais. A la fin, on aura compris que les deux premiers se sont entendus sur le caractère relativement équivoque de la formule utilisée par le juge communautaire. Lui qui pensait à coup sûr mieux exprimer ses intentions et son verdict. Et comme il faut s'y attendre, tout devient «blanc-noir». Ce qui rappelle le confus débat de la nuance entre «parapher» et «signer» un document. Passons. Qu'à cela ne tienne, chacun veut paraître comme celui qui comprend mieux le sens de la décision. Chacun veut tirer le bénéfice de son côté. Mais, en réalité, la formule utilisée pouvait-elle être plus claire ? On peut aussi avoir raison de dire que le juge a manqué la clarté qui transparaît dans sa première décision du même jour du 7 octobre : de la délibération lue par la présidente de la Cour, Awa Nana Daboya, de nationalité togolaise, il ressort que la Cour a rejeté la demande du requérant malien demandant l'annulation du mandat d'arrêt lancé contre lui, que la demande de l'Etat malien réclamant la somme de 10 millions de francs Cfa pour dommages et intérêts a été rejetée.

Dans le cas togolais, le groupe de mots «*ordonne à l'Etat du Togo de réparer la violation des droits de l'Homme des requérants*» veut-il dire qu'il faut juste opérer un retour en arrière pour écouter les requérants dont le droit fondamental violé est le droit à être entendus ? Avec sa fougue de jeune avocat, Me Ajavon n'a pas voulu affirmer que le juge a été clair. Il semble plutôt comprendre le souhait de l'Exécutif de recourir à la Cour pour clarifier ce volet de la décision. Surtout que personne ne remet en cause le paiement, à chacun des 9 députés, du montant de trois millions de francs Cfa. Que faudra-t-il faire si, au-delà du respect du droit violé, il est dit qu'il n'y aura aucune incidence sur le remplacement des ex-députés UFC ? Faut-il plutôt y consacrer un retour au parlement, en contradiction de ce qu'a fait le bureau de l'institution au moment de crier la démission ? A quoi dit-on lier la condamnation pécuniaire ? La cour de justice de la CEDEAO «n'a pas donné suite» à la demande des députés ANC visant leur réintégration à l'Assemblée nationale togolaise, selon le Gouvernement. Il urge, pour ne pas trop en rajouter à la polémique qu'adorent les Togolais, que l'Etat du Togo dont les dépenses sont à la charge fasse reprendre copie au juge aux fins d'affirmer clairement qu'il s'agit d'un retour à l'Assemblée. De quoi calmer les néo-juristes et les nouveaux profs de français. A moins que ladite Cour, en elle-même, doit déclarer son incompétence en ce qu'elle ne peut revenir sur un constat de la plus haute juridiction du pays. Par nature, une décision de justice ne doit pas être interprétée par les parties au différend.

COMMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIF A LA DECISION DE LA COUR DE JUSTICE DE LA CEDEAO

1- L'Etat Togolais observe d'ores et déjà que la cour de justice de la CEDEAO n'a pas donné suite à la demande des requérants visant leur réintégration à l'Assemblée nationale togolaise. Cette décision tient donc compte du caractère définitif et irrévocable des décisions de la Cour constitutionnelle comme le prévoit l'article 106 de notre loi fondamentale.

2- Dès que la décision de la Cour de justice de la CEDEAO lui sera notifiée, le gouvernement l'examinera avec toute l'attention requise

3- Le gouvernement reste attaché au respect de ses engagements internationaux et des institutions sous-régionales mises en place pour assurer un développement concerté et harmonieux de nos Etats.

L'UNION Pour la Patrie

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Le Togo dans les critères de convergence budgétaire de l'UEMOA

Les produits pétroliers et les mesures sociales rendent le solde budgétaire de base négatif

Jean Afolabi

Au 30 juin 2011, dans les **critères de premier rang**, le s*olde budgétaire de base (norme > ou = à 0)* n'est pas respecté car le solde est négatif et se chiffre à 13,1 milliards de FCFA. Ceci s'explique essentiellement par une mauvaise performance des recettes non fiscales (32,6% de réalisation par rapport au programme) d'une part et, d'autre part, par le montant élevé des subventions des prix des produits pétroliers et les dépenses liées aux mesures sociales prises par le Gouvernement pour atténuer les effets de la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires de première nécessité. La *non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs*, elle, est respectée. Les restes à payer intérieurs nets qui s'élèvent à 8,8 milliards de francs Cfa constituent essentiellement des arriérés de moins de trois mois (fonds en route) qui ont été réglés par le Trésor en juillet 2011. En plus, la *non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs* est respectée

Adji Ayassor, Ministre de l'Economie et des Finances

en raison d'une non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs hormis la dette vis-à-vis de quelques créanciers bilatéraux non membres du club de Paris (0,3 milliard de francs Cfa d'accumulation en intérêts et 0,5 milliard de francs Cfa d'accumulation en principal), avec lesquels les négociations sont en cours pour une annulation de la dette dans les conditions du traitement des créanciers du club de Paris.

Au **second rang** des indicateurs de convergence, *le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (norme < ou = 35%)* s'établit à 35,8%, à fin juin 2011, pour une norme communautaire de 35% maximum. Ce critère devrait être respecté en fin d'année. Il est important de définir clairement au niveau communautaire les éléments à prendre en compte dans la masse salariale pour une bonne évaluation de ce critère. Il n'est donc pas actuellement respecté. Le *ratio des investissements publics financés sur ressources internes (BIE) rapportés aux recettes fiscales (norme > ou = à 20%)*, lui, se situe à 10,9%. Ce seuil reste en deçà de la norme communautaire qui est de 20% minimum. Il ne peut véritablement être évalué qu'en fin d'année. Enfin, *le taux de pression fiscale (Recettes fiscales sur le PIB en pourcentage (norme > ou = à 17%)* se situe à 8,7% à fin juin 2011 pour une norme communautaire de 17%. Ce critère ne peut véritablement être évalué qu'en fin d'année. Il devrait être respecté, promet-on du côté de l'Autorité gouvernementale.

A l'AG extraordinaire des actionnaires

Ecobank Transnational autorisée à mobiliser près de 1 500 milliards Cfa

Le 28 septembre dernier, les actionnaires de Ecobank Transnational Incorporated (ETI), en l'espace de deux mois après Lomé, étaient de nouveau convoqués à Lagos, au Nigeria, à l'effet de renouveler l'autorisation qu'ils ont préalablement donnée pour la mobilisation de fonds de la société. Ce qui est passé comme lettre à la poste par un vote massif. Pour rappel, l'Assemblée générale se réfère aux résolutions approuvées par les actionnaires lors des réunions tenues à Accra et Nairobi respectivement les 16 mai 2008 et 11 juin 2010 autorisant le conseil d'administration à mobiliser des fonds à hauteur de trois milliards de dollars, soit près de 1 500 milliards de francs Cfa, selon la forme qu'il jugera appropriée,

Ainsi, pour sa croissance, la banque régionale, qui ambitionne de devenir un des leaders du continent africain et de procurer davantage de rendements à ses actionnaires, peut se mettre en action. La mobilisation des fonds peut se réaliser notamment sous forme d'actions, de dettes, de quasi fonds propres, de Global Depositary Receipts (GDRs) ou d'une combinaison de certaines ou de toutes ces formes, et confirme que cette autorisation inclue l'émission de ces instruments en totalité ou en partie dans le cadre de transactions stratégiques incluant de façon non limitative, les fusions, acquisitions, rapprochements, joint ventures et alliances.

SANTE *Par Maurille Aféri*

La toxoplasmose

Symptômes

Il faut différencier l'infection chez les sujets immunocompétents et celles chez les sujets présentant une carence immunitaire.

1) La toxoplasmose chez les sujets immunocompétents (ayant des capacités immunologiques normales pour se défendre): Présence de ganglions au niveau du cou (indolores, discrets). Ces ganglions peuvent être situés au niveau des clavicules, de l'aine ou dans le médiastin (zone située entre les deux poumons contenant le cœur); Maux de tête; Malaises; Fatigue générale; Hyperthermie (fièvre); Douleurs musculaires; Angine; Douleurs abdominales; Éruption dans quelques cas seulement; Atteinte neurologique à type de méningite ou d'encéphalite (inflammation de l'encéphale, partie du système nerveux contenu dans le crâne); Infection oculaire : on estime qu'environ 85 % des inflammations de la rétine sont dues à une infection par Toxoplasma gondii. Le plus souvent, les infections oculaires surviennent après une toxoplasmose congénitale. Quand l'inflammation régresse, la vision s'améliore mais des poussées épisodiques de choriorétinite sont fréquentes et s'accompagnent quelquefois d'une destruction progressive de zone de la rétine à l'origine d'un glaucome (augmentation de la pression à l'intérieur du globe oculaire).

2) La toxoplasmose chez les sujets immunodéprimés (individus présentant un déficit immunitaire) : ceci concerne essentiellement les individus atteints du sida ou ceux recevant un traitement immunosuppresseur (destiné à diminuer les capacités de défense de l'organisme) comme c'est le cas par exemple lors d'une maladie maligne du sang. Ce sont essentiellement ces individus qui sont les plus exposés au risque de toxoplasmose sévère. On considère, chez les individus atteints du sida, que la toxoplasmose est le résultat d'une réactivation (réveil) d'une infection ancienne.

Quand le nombre de T.CD 4 + est inférieur à 100 par microlitre, une encéphalite survient. En effet, la toxoplasmose est la principale infection opportuniste (un microorganisme opportuniste est un microbe normalement présent chez un individu et qui devient pathogène quand les défenses immunitaires de cet individu s'affaiblissent).

(à suivre)

Exécution du budget de l'Etat au 1er semestre 2011

L'absence de la troisième licence de téléphonie mobile handicape les recettes

Elle est attendue depuis déjà un bon moment, mais l'arrivée d'un troisième opérateur de téléphonie mobile au Togo se fait toujours désirer. *«Le gouvernement a décidé d'ouvrir le marché de la téléphonie mobile à d'autres opérateurs. Pour l'instant aucune échéance n'a encore été fixée»*, précisait en mars 2010 le ministre des Finances, Adji Ayassor, en mandatant la Banque Ouest Africaine de développement d'identifier de possibles partenaires. Le budget 2011 l'a même inscrit dans ses prévisions mais, à la fin juin, les 20 milliards de francs Cfa prévus manquent au calcul, à en croire le rapport provisoire d'exécution du budget au 1er semestre.

Recettes générales

Les recettes totales à fin juin 2011 se chiffrent à 148,3 milliards de francs Cfa pour une prévision de 150,0 milliards de francs Cfa pour le premier semestre au titre du programme de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), soit un taux de réalisation de 98,9% et de 46,3% relativement au budget. Par rapport au premier semestre 2010, on note une diminution de 1,3%. Ceci constitue néanmoins une bonne performance compte tenu de l'absence, au premier trimestre 2011, des redevances sur téléphonie mobile qui, à fin juin 2010, s'élevaient à 18,9 milliards de FCFA et de la non-réalisation des recettes au titre de l'octroi de la troisième licence de téléphonie mobile prévues pour 20 milliards de francs Cfa.

Recettes du budget général. Elles comprennent les recettes fiscales budgétaires et les recettes non fiscales budgétaires, et se chiffrent à 147,8 milliards de francs Cfa contre 150,0 milliards de francs Cfa prévu par le FMI pour le premier semestre, soit un taux de recouvrement de 98,6%.

Recettes fiscales budgétaires. Les recettes fiscales se sont élevées à 136,5 milliards de francs Cfa, soit 50,7% de l'objectif annuel, avec une hausse de 12,2% par rapport à fin juin 2010. Cette performance est le résultat des réformes entreprises au sein de l'administration fiscale et douanière. Au 30 juin 2011, les recouvrements fiscaux de la Direction Générale des Impôts (DGI) ont atteint 61,9 milliards de francs Cfa, contre 61.4 milliards prévus au titre du programme FEC pour le premier semestre, soit un taux de réalisation de 100,8 % et un accroissement de 8,6% par rapport au niveau obtenu à la même période de l'année 2010. Ils se composent des impôts directs et indirects pour des montants respectifs de 30,6 milliards et 31,3 milliards de francs Cfa. Les performances de la DGI s'expliquent, entre autres, par la réorganisation de l'administration fiscale, un meilleur suivi des recouvrements, le renforcement du contrôle fiscal notamment le contrôle ponctuel et les nouvelles mesures prioritaires de la loi de finance 2009 visant la fiscalisation progressive des sociétés admises au régime de la Zone franche.

Quant aux contributions indirectes liquidées par l'administration des Douanes, elles se chiffrent à 74,7 milliards de francs Cfa, contre 71,8 milliards de francs Cfa prévus au titre du programme FEC pour le premier semestre, soit un taux d'exécution de 104,0%. Par rapport au premier semestre 2010, on note une augmentation de 15,4%. Le taux d'exécution par rapport à la prévision annuelle au titre du programme FEC est de 49,5%. Les performances des Douanes s'expliquent par le renforcement du contrôle de toute la chaîne de dédouanement et son extension à tous les services centraux, l'augmentation des importations entrainant un élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement du contrôle a posteriori, le renforcement de la lutte contre la fraude et la limitation des exonérations exceptionnelles.

Recettes non fiscales budgétaires. Elles se composent des produits des participations financières, des recettes des services et des revenus du domaine. Au 30 juin 2011, elles se chiffrent à 11,3 milliards de francs Cfa, contre 16,8 milliards prévus au titre du programme FEC pour le premier semestre, soit un taux d'exécution de 67,1%. Par rapport au premier semestre 2010, on note une diminution de 59,8%. Cette diminution s'explique par l'absence, au premier semestre 2011, des redevances sur téléphonie mobile qui, à fin juin 2010, s'élevaient à 18,9 milliards de francs Cfa et la non-réalisation des recettes au titre de l'octroi de la troisième licence de téléphonie mobile prévues pour 20 milliards de francs Cfa en 2011. Le taux d'exécution par rapport à la prévision annuelle au titre du programme FEC est de 22,1%, identique au taux d'exécution par rapport à la prévision du budget général.

Recettes non budgétaires. Au 30 juin 2011, les recettes non budgétaires composées essentiellement des recettes des comptes spéciaux se chiffrent à 0,4 milliard de francs. En glissement annuel, on note une diminution de 3,3%.

Dépenses courantes et prêts nets

Ils se chiffrent, au premier semestre 2011, à 146,9 milliards de francs Cfa, pour 133,0 milliards prévus par le programme FEC à fin juin 2011, soit un taux d'exécution de 110,4% et 57,3% par rapport à la prévision du budget général. En glissement annuel, on note une augmentation des dépenses courantes et prêts nets de 38,8%.

Dépenses courantes budgétaires. Elles ont connu un niveau d'exécution de 146,1 milliards de francs Cfa pour une prévision semestrielle du FMI de 132,6 milliards de francs Cfa, soit un taux de réalisation de 110,1%. Les dépenses courantes budgétaires comprennent : (i) ***des dépenses de personnel*** pour un montant de 49,0 milliards de francs, contre 45,3 milliards prévus par le programme FEC pour le premier semestre, soit un taux de réalisation de 108,1%. Par rapport au niveau prévu par le programme pour l'année 2011, on note un taux d'exécution de 50,2% et 49,1% par rapport à la prévision annuelle du budget de l'Etat. Par rapport au premier semestre 2010, on note une augmentation de 34,0% pouvant s'expliquer par l'augmentation des salaires provenant de la prime spéciale versée depuis janvier 2011 aux fonctionnaires de l'Etat (6500 F par mois pour les cadres et 8000 F par mois pour les autres agents de l'Etat) ainsi que le paiement à certaines catégories de fonctionnaires d'une prime de transport de 5000 F par mois et la prise en compte du salaire des enseignants du PAGED ; (ii) ***d'autres dépenses courantes*** de 91,5 milliards de francs Cfa, contre une prévision semestrielle de 79,2 milliards au titre du programme FEC, soit un taux d'exécution de 115,5% et une hausse de 48,1% par rapport au niveau atteint à fin juin 2010. Il s'agit essentiellement des dépenses de biens et services (matériel, dépenses communes diverses, entretien bâtiments…) et de transferts et subventions (bourses et stages, subventions, secours, dette viagère, contributions diverses…). Cette hausse des dépenses courantes est due essentiellement à la subvention du prix des produits pétroliers dont le montant à fin juin s'élève à 24,3 milliards de francs Cfa et aux dépenses de transferts liées aux mesures sociales prises en faveur des universités et établissement publics dans le cadre de la lutte contre la vie chère ; (iii) ***des intérêts dus au titre de la dette publique*** d'un montant de 5,7 milliards de francs Cfa, contre une prévision de 8,1 milliards pour le premier semestre au titre du programme FEC. La prévision annuelle au titre du programme s'élève à 12,5 milliards et 13,3 milliards de francs Cfa pour le budget, soit des taux de réalisation respectifs de 45,6% et 42,8%. Ces intérêts se repartissent comme suit : 4,5 milliards dus au titre de la dette intérieure, contre 5,7 milliards prévus pour le premier semestre 2011, et 1,2 milliard dû au titre de la dette extérieure, contre 2,4 milliards prévus pour le premier semestre 2011.

Dépenses courantes non budgétaires. Constituées essentiellement des dépenses

(suite à la page 6)

Exécution du budget de l'Etat au 1er semestre 2011

L'absence de la troisième licence de téléphonie mobile handicape les recettes

(suite de la page 4)

courantes financées sur ressources extérieures et des dépenses des comptes spéciaux, elles se chiffrent à 0,4 milliard de francs Cfa, contre une prévision nulle du programme FEC.

Dépenses d'investissement

Au 30 juin 2011, on note un faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 38,4 milliards de francs Cfa, contre 44,5 milliards prévus au titre du programme FEC pour le premier semestre et 166,6 milliards prévus par le programme pour toute l'année. On note néanmoins une hausse de 60,7% par rapport à fin juin 2010 dont le montant se chiffre à 23,9 milliards de francs Cfa. Le taux d'exécution par rapport à la prévision annuelle au titre du programme FEC est de 23,1% et de 16,7% par rapport à la prévision du budget général dont le montant se chiffre à 230,1 milliards de francs Cfa. Les dépenses d'investissement comprennent 23,5 milliards de francs de dépenses d'investissement sur financement externe (emprunts et dons liés aux projets) dont le montant prévu au titre de l'année 2011 par le programme FEC se chiffre à 83,0 milliards de francs et 14,9 milliards de francs de dépenses d'investissement sur ressources propres dont le montant prévu au titre de l'année 2011 par le programme FEC se chiffre à 83,6 milliards de francs.

Dépenses d'investissement sur financement externe. Les dépenses ordonnancées sur ressources externes se chiffrent à 23,5 milliards de francs Cfa, pour une prévision de 26,0 milliards au titre du programme FEC pour le premier semestre, soit un taux d'exécution de 90,5%. Il s'agit des dépenses effectuées sur emprunts (emprunts liés aux projets pour 7,8 milliards) et des dépenses d'investissement effectuées sur dons (dons projets pour 15,7 milliards) pour une prévision annuelle de 83,0 milliards au titre du programme FEC. En glissement annuel, on note une augmentation de 154,4% des dépenses d'investissement ordonnancées sur ressources externes (9,2 milliards de francs en juin 2010).

Dépenses d'investissement sur financement interne. Au 30 juin 2011, le montant total des dépenses d'investissement sur ressources internes s'élève à 14,9 milliards de francs Cfa pour une prévision de 18,5 milliards de francs au titre du programme FEC pour le semestre, soit une réalisation de 80,3% et une hausse de 1,5% par rapport au premier semestre 2010 (14,6 milliards de francs en juin 2010).

Dépenses par secteur de pauvreté

Il s'agit des dépenses effectuées au profit de la santé, de la protection sociale et des diverses catégories d'enseignement. ***Les dépenses de personnel*** liées à la pauvreté, prévues au budget pour 44,4 milliards de francs Cfa, ont connu un faible niveau d'exécution à 35,0%, soit 15,5 milliards de francs Cfa. Ce taux ne reflète pas la réalité, car une partie des effectifs prévus n'émarge pas au niveau des sous-secteurs de pauvreté, mais à la coordination du secteur comme par exemple au secteur 4 «enseignement, formation et recherche» où la plus importante partie des effectifs se retrouve à la coordination. Les prévisions ***des dépenses de fonctionnement*** liées à la pauvreté s'élèvent à 3,5 milliards de francs Cfa et sont exécutées à un taux de 24,0%, soit 0,8 milliard de francs Cfa à fin juin 2011. Prévues pour 15,2 milliards de francs Cfa, ***les dépenses de transferts*** présentent un taux d'exécution à 50,0%, soit 7,6 milliards de francs. Il s'agit des transferts au profit de l'enseignement du 1er degré du secteur public et du confessionnel. ***Les dépenses d'investissement*** sont prévues à 4,8 milliards de francs Cfa et indiquent un très faible taux d'exécution à 13,0%, soit 0,6 milliard de francs. Ce taux ne prend pas en compte les investissements financés sur ressources extérieures.

Opérations financières consolidées de l'Etat

Le montant total des recettes hors dons diminué des dépenses totales et prêts nets (y compris les dépenses d'investissements) hors dépenses courantes et d'investissement financées sur ressources externes et hors intérêts dus sur la dette publique donne un solde budgétaire primaire intérieur déficitaire de -7,4 milliards de francs Cfa, contre une prévision annuelle de -26,9 milliards au titre du programme FEC. Par rapport à la prévision, on note une amélioration de l'exécution du budget qui s'explique par une bonne réalisation des recettes et une maîtrise des dépenses publiques. Le solde global hors dons sur la base des ordonnancements s'élève à -37,0 milliards de francs Cfa.

L'ajustement base caisse fait ressortir des réductions nettes sur stock antérieur (Trésor et intérêts sur la dette extérieure) d'un montant de 10,8 milliards de francs. Les réductions brutes au titre du stock antérieur s'élèvent à 19,9 milliards de francs et correspondent essentiellement à des paiements effectués en 2011 pendant la période complémentaire pour des dépenses prévues au budget 2010, ordonnancées et exécutées en 2010. L'accumulation brute qui correspond à des fonds en route payés en juillet s'élève à 8,8 milliards de francs Cfa.

Le solde global base encaissements /décaissements est de -47,8 milliards de francs.

Ce qui correspond à un financement positif de 47,8 milliards de francs décomposé principalement comme suit : (i) un financement intérieur bancaire d'un montant de -36,0 milliards de francs, contre une prévision semestrielle de -5,0 milliards de francs au titre du programme FEC. Ce financement bancaire est composé essentiellement d'une augmentation des dépôts à la BCEAO de 29,1 milliards de francs, d'un remboursement des avances statutaires de 2,3 milliards de francs, d'un remboursement au titre des avances consenties par les banques commerciales pour un montant de 7,4 milliards de francs et d'une augmentation des dépôts dans les banques commerciales de 12,6 milliards de francs ; (ii) un engagement vis-à-vis du système non bancaire (financement intérieur non bancaire) dont le montant s'élève à 24,9 milliards de francs. Il s'agit essentiellement du compte de dépôts des correspondants du Trésor pour un montant de 7,8 milliards de francs, des paiements au titre de l'amortissement des emprunts obligataires pour un montant de 10,8 milliards de francs, de la souscription à l'emprunt obligataire de 2011 par le secteur non bancaire pour 46,2 milliards de francs, du remboursement au titre de la cession de la créance BTCI à Ecobank pour un montant de 3,7 milliards de francs et de l'amortissement au titre de la titrisation des créances compromises des banques pour un montant de 6,2 milliards de francs ; (iii) un financement extérieur net de 37,4 milliards de francs pour une prévision semestrielle de 47,4 milliards de francs pour le programme FEC. Il s'agit essentiellement des emprunts (7,8 milliards) et dons (30,8 milliards) et de l'amortissement au titre du principal de la dette extérieure.

FOOTBALL/ CAN 2012

Une phase finale amputée de quelques cadors

Les éliminatoires de la CAN Orange 2012 ont livré leur verdict. Plusieurs grosses cylindrées africaines sont éliminées : à l'Egypte, au Cameroun et à l'Algérie, sont venus s'ajouter le Nigeria et l'Afrique du Sud, alors que le Niger décrochait son billet.

GV/Footafrica

Le Camerounais Samuel Eto'o sera l'un des grands absents de la CAN 2012

Les éliminatoires de la CAN Orange 2012 ont rendu leur verdict ce week-end. L'enjeu était de taille puisque pas moins de dix tickets restaient à distribuer à l'aube de cette dernière journée. Entre retournements de situation, coups de théâtre, fausses joies et contestations sur tapis vert, les épisodes dramatiques n'ont pas manqué. Au bilan, plusieurs géants du football africain ne seront pas au rendez-vous au Gabon et en Guinée Equatoriale, à partir du 21 janvier prochain. Le Nigeria, qui a eu le double tort de faire le plein contre le dernier du groupe et de ne pas protéger son avantage sur la Guinée samedi à Abuja (2-2 score final), est l'une de ces prestigieuses victimes. Les Super Eagles s'ajoutent aux Lions Indomptables du Cameroun et aux Pharaons d'Egypte, déjà éliminés et qui représentent six des sept derniers vainqueurs de l'épreuve, rien que ça !

Autre victime de choc, l'Afrique du Sud, qui ne sut profiter de la déroute nigérienne face à l'équipe olympique égyptienne (3-0). Accrochés chez eux par la Sierra Leone (0-0), les Bafana Bafana et leur sélectionneur, Pitso Mosimane, croyaient bien tenir le bon bout. Mais contrairement à ce qu'ils pensaient, le critère de la différence de buts globale n'était pas le bon et les Mena décrochaient leur ticket à la différence de buts particulière, conformément à l'article 14 du règlement de la CAN. Ce qui n'empêchait pas la Fédération sud-africaine d'introduire un recours contre ledit règlement, ce dernier ne mentionnant rien sur les premiers du groupe, place qui serait revenue à l'Afrique du Sud selon le critère "universellement reconnu", dixit la SAFA de la différence de buts globale.

Le règlement de la CAF, la Tunisie le connaissait bien, elle, qui ne pouvait viser que la deuxième place. Jusqu'au temps additionnel, les Aigles, vainqueurs du Togo (2-0), étaient éliminés en conséquence de la victoire du Malawi au Tchad… Quand l'avant-centre des Sao, Ezechiel N'Douassel, égalisa dans le money-time (2-2). On peut déjà prévoir un retour triomphal à Tunis pour le joueur du Club Africain, à qui tout un pays doit une fière chandelle. La Tunisie n'est pas la seule nation nord-africaine qui sera de la fête. Outre le Maroc, qui n'a pas trop tremblé devant la Tanzanie (3-1), la Libye a, comme le Soudan, décroché pour la troisième fois de son histoire le précieux sésame au titre des meilleurs deuxièmes. Une jolie manière pour les hommes du Brésilien Marcos Paqueta d'inaugurer leur nouvel hymne et leurs couleurs flambant neuf… Pour le reste, la logique fut respectée, avec les qualifications du Ghana, du Mali et de la Zambie, alors que l'Angola, autre habitué du banquet final, profita de la neutralisation entre l'Ouganda et le Kenya. Tous les pays ont rendez-vous le 29 octobre prochain à Malabo pour le tirage au sort des poules de la phase finale.

Athlétisme/ La folie des chronos du marathon continue

Les chronos s'affolent en 2011 sur le marathon et cela s'est encore confirmé dimanche à Chicago avec la victoire de la Russe Liliya Shobukhova, devenue la 2e performeuse de l'histoire, et du Kényan Moses Mosop, qui a battu le record de l'épreuve.

Cette année, le record du marathon de Londres est tombé en avril (2h04:40. par Emmanuel Mutai), celui de Boston a éclaté le lendemain (2h03:02. par Geoffrey Mutai, non homologable en record du monde) et le record du monde a été battu à Berlin en septembre (2h03:38. par Patrick Makau). Une pluie de performances qui s'est confirmée dimanche à Chicago dans des conditions météo presque idéales, malgré un peu de chaleur (18°).

Shobukhova, 33 ans, a ainsi réalisé la 4e performance de l'histoire sur les 42,195 km en s'imposant en 2 h 18 min 20 sec.

Une seule femme a couru plus vite sur la distance: la Britannique Paula Radcliffe, à trois reprises (notamment à Chicago en 2002 en 2h17:18.). La Russe a littéralement atomisé la concurrence pour devancer l'Ethiopienne Ejegayehu Dibaba (2e), une soeur de la star Tirunesh Dibaba, de près de 4 min (2:22:09) et la Japonaise Kayoko Fukushi (3e) de plus de six min (2:24:38).

Elle est par ailleurs devenue le premier athlète (hommes et femmes) à remporter Chicago, un des cinq marathons "majeurs", trois fois d'affilée.

Football/L'Afrique de l'Ouest place 7 sélections à la CAN 2012

L'Afrique de l'Ouest a encore raflé la mise en plaçant 7 de ses sélections nationales à la phase finale de la CAN 2012 qui se dispute à partir du 21 janvier prochain au Gabon et en Guinée Equatoriale.

Les Sélections ouest africaines ont une fois encore fait respecter le quota qu'elles tiennent depuis quelques éditions. Le Niger, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Sénégal, et le Burkina Faso sont les heureux élus de cette phase finale à laquelle l'on ne retrouvera pas le Nigeria.

Le Nigeria, champion d'Afrique à deux reprises, n'a plus manqué la phase finale de la CAN depuis 1986 et a terminé sur la troisième marche du podium lors de quatre des cinq dernières éditions du tournoi.

L'Afrique de l'Ouest peut nourrir de réelles ambitions de remporter le titre à cette édition en l'absence des cadors que sont l'Egypte et le Cameroun. L'Egypte, triple championne d'Afrique en titre, et le Cameroun, sacré quatre fois n'ont pas su décrocher leur billet pour la phase finale.

La liaison par fibre optique du réseau Togo Telecom

Le bilan partiel du Projet Lomé-Kpalimé-Atakpamé

Etonam Sossou

Le Premier Ministre togolais M. Fossoun HOUGBO donnait le 22 décembre 2009, le coup de pelle cérémonial sur le site de YOVOKPAME, non loin de Sanguéra (route de Kpalimé), pour le démarrage officiel des travaux de construction d'une liaison par fibre optique. Lesquels travaux font partie intégrante de la politique d'extension de réseau de TOGO TELECOM.

C'est un projet subdivisé en deux grandes phases. En premier lieu, Togo télécom s'est attaquée à la réalisation de travaux de Génie Civil pour la pose d'un câble d'une capacité de 24 fibres optiques monomodes et d'une longueur totale de 224 km suivant l'itinéraire Lomé-Kpalimé-Atakpamé. Et, s'en suivra, la fourniture, l'installation et la Mise en service de vingt un (21) équipements de nouvelle génération SDH avec énergie associée dans une configuration en anneau Lomé-Kpalimé-Atakpamé-Lomé avec un débit en ligne de 10Gb/s en vue de sécuriser une partie de l'artère nationale à fibres optiques Aného-Lomé-Kara-Cinkassé et desservir quelques localités sur l'itinéraire du câble.

.Le bilan à mi-parcours d es travaux

Les travaux GC (Génie Civil) et FO (pose de câble, Raccordement et essais optiques) sont achevés à 100% sur les deux segments Lomé-Kpalimé et Kpalimé-Atakpamé et les réceptions provisoires sont respectivement prononcées le 29 mars 2011 et le 22 juillet 2011.

Vingt et un (21) équipements objet de ce projet FO LKA sont installés dont onze (11) ont fait l'objet de réception provisoire ainsi que cinq (5) ateliers d'énergie (redresseurs+batteries) sur les sites de Kévé, Agou Gare, Adéta, Amlamé et Amou Oblo dont seul celui de Kévé a été mis en service.

Les villes et les localités concernées

Sur l'itinéraire Cacavéli-Kpalimé-Atakpamé en fin de réalisation, le câble traverse directement cinq (05) localités principales à savoir Kévé, Agou gare, Kpalimé, Adéta et Amlamé et atterrit à Atakpamé. Aussi, deux (02) localités déportées (Amou Oblo et Atakpamé FH (Djama Kondji) sont rattachées par câble de 8 fibres monomodes au câble principal. Il est également prévu le rattachement par câble de 8 fibres monomodes de huit (08) autres localités déportées au câble principal : il s'agit des localités de Zanguéra, Noépé, Badja, Tovégan, Amoussoukopé, Avétonou, Pic d'Agou, Lavié, Kpélé Elé. Enfin, sur l'itinéraire Atakpamé-

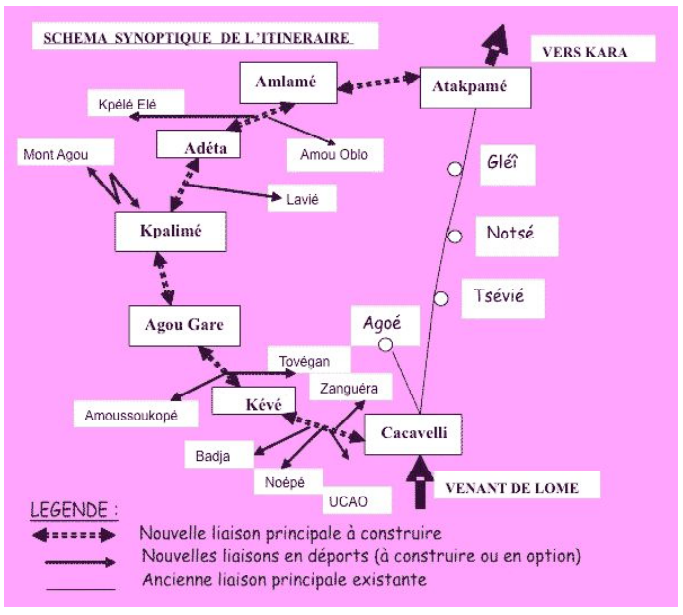

Tsévié-Lomé, les équipements sont installés sur la fibre optique existante posée en 2003 à Gléî, Notsè, Agbélouvé, Tsévié, Adéticopé.

Des avantages pour les télécommunications au Togo

A côté de l'amélioration de la qualité de service par la sécurisation de la partie Lomé-Atakpamé du réseau, ce projet permettra aussi d'accroitre la capacité de transmission pouvant faire face au raccordement de nouveaux abonnés et au développement des nouveaux services dans la zone de couverture des télécommunications (téléphonies mobiles, transmission de données évoluées, télévision numérique, l'Internet, la télévision numérique, etc. .).

Comme retombée indirecte, cette liaison optique favorisera l'écoulement du trafic sur l'artère principal du réseau national (Lomé-Dapaong) et assurera l'interconnexion du Togo avec les pays de la sous- régions notamment le Ghana (Lomé-Nyivé).

Entres autres avantages, le projet desservira directement pour les besoins locaux quinze nouvelles localités à travers le territoire national en plus des trente localités existantes qui tire déjà profit du précédent projet.

Les ambitions de TOGO TELECOM

L'opérateur des télécommunications attend aux termes de ce projet plusieurs améliorations sur son réseau. Parmi lesquelles, nous pouvons énumérer la sécurisation et l'acheminement du trafic téléphonique national ainsi que le transit vers le Burkina et le Ghana. Il souhaite en passant rentabiliser les investissements déjà réalisés avec une qualité de service irréprochable. Et, envisage-t-il aussi bénéficier d'une maintenance plus aisée, fiable et moins onéreuse par une supervision centralisée du réseau à partir de Cacavéli et Hédranawoé (diminution des coûts de maintenance car équipes et logistiques très réduites).

Le projet introduit dans le réseau de transmission a un volume d'environ 224 km de câble à fibres optiques monomodes avec des équipements SDH dans une trentaine de localités. Ce réseau, d'une capacité de 10 Gigabit/s peut offrir simultanément 120 960 communications.

«Spécial jeu concours m'fri »

Togo télécom identifie les gagnants

En lançant son nouveau produit «m'fri», en mai, Togo télécom nourrissait le désir de couvrir tous les besoins en communication de ses clients à des prix très compétitifs. Ainsi, pour récompenser les premiers abonnés qui l'ont soutenu dans cette initiative, il a lancé le 04 juin, un concours dénommé «spécial jeu concours m'fri» dont les gagnants ont été identifiés le 07 octobre en présence d'un huissier de justice Me Agbobli. Selon les responsables de Togo Télécom, la participation a été massive.

Ainsi, compte-t-on dans la catégorie de M'fri Quiz, 60 gagnants. Ils gagnent deux tickets d'entrée au concert «m'fri» qui aura lieu samedi prochain au stade omnisport de Lomé. La catégorie M'fri Classique rassemble à elle seule 1000 gagnants qui remportent également le prix suscité. Le propriétaire du 22519008 garde le prix Bronze, qui comporte en pus de deux tickets d'entrée au concert, un ordinateur portable. L'abonné inscrit au numéro 22251533 (M'fri Silva) gagne le même lot que le précédent. Quand au numéro 22518223, il s'approprie le prix M'fri Gold (une moto dame + deux tickets). Enfin, le 22223661 rafle le prix M'fri Premium avec une moto homme, un ordinateur portable et deux tickets.

Les gagnants recevront les prix demain après midi au siège de Togo Télécom.

10 octobre : journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort

La peine de mort, une sanction inhumaine

Cette année, la journée mondiale est plus particulièrement dédiée au caractère cruel, inhumain et dégradant de la peine de mort. Les conditions de vie déplorables dans les couloirs de la mort infligent des souffrances psychologiques extrêmes et l'exécution elle-même est une agression physique et mentale.

Dans le monde entier des condamnés à mort sont détenus dans d'effroyables conditions : leurs cellules ne sont pas dignes d'êtres humains, ils manquent de nourriture et pour la plupart d'accès aux soins médicaux.

Non seulement l'état physique d'un détenu placé dans de telles circonstances cruelles et inhabituelles se détériore, mais son esprit est aussi grandement affecté par sa situation et de nombreux détenus condamnés à mort développent des maladies mentales pendant leur incarcération.

Les exécutions, quelle que soit la méthode utilisée, sont cruelles et inhumaines et peuvent et ont déjà entraîné la mort de condamnés après d'atroces souffrances.

Les militants d'Amnesty International du monde entier demandent la fin des exécutions au Bélarus, le seul pays d'Europe et de l'ex-Union soviétique qui procède encore à des exécutions. "Le Bélarus est le seul pays d'Europe qui continue de tuer des gens au nom de la justice", a indiqué Roseann Rife, experte sur la peine de mort à Amnesty International.

Selon les estimations, pas moins de 400 personnes ont été mises à mort au Bélarus depuis 1991; on ne connaît pas le chiffre réel en raison du secret qui entoure les exécutions. Les prisonniers qui attendent dans le quartier des condamnés à mort ne sont informés de leur exécution, d'une balle dans la nuque, que quelques instants avant l'application de la sentence. "Au Bélarus, la cruauté de la peine de mort se prolonge bien au-delà de l'exécution. Les familles n'en sont averties que plusieurs semaines voire plusieurs mois après, elles ne peuvent pas récupérer les corps de leurs proches et ne sont pas même informées du lieu où ils sont enterrés", a ajouté Roseann Rife.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°145 DE LOTO KADOO DU 30 Septembre 2011

Le tirage de Loto Kadoo du vendredi 07 Octobre 2011, porte le N°**146**.

Le tirage de Loto Kadoo de vendredi dernier a fait le bonheur de nombreux parieurs qui ont gagné de nombreux gros lots et des lots intermédiaires.

A **DAPAONG,** c'est **un gros lot de 1.250.000 FCFA** qui a été enregistré auprès de **l'opérateur 7403.**

KPALIME se démarque **par un lot de 750.000 FCFA** et **un gros lot de 1.000.000 FCFA** gagnés respectivement sur les **points de vente 4022 et 7202.**

BADOU a enregistré **deux lots de 500.000 FCFA** répertoriés auprès de **l'opérateur 2133** et **un lot de 875.000 FCFA** gagné sur le **point de vente 2155.**

Dans la capitale, nous avons recencé **deux lots de 500.000 FCFA** remportés auprès **des opérateurs 6470 et 7954, cinq lots de 750.000 FCFA gagnés sur les points de vente 3717, 3774, 6616, 7298 et 7828.**

Les opérateurs 3825, 6365 et 7421 ont quant à eux dénombré chacun **un lot de 1.00.000 FCFA**.

Enfin, à **AMOUTIVE**, **le point de vente 7435** a fait le bonheur d'un parieur qui a remporté la somme de **1.125.000 FCFA**.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°145 de Loto Kadoo du Vendredi 07 Octobre 2011

Numéro de base

59	04	31	75	45

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 555 de Lotto Diamant du lundi 10 Octobre 2011

Numéro de base

**	**	**	**	**